

Le 23 septembre 2008 : Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire tient sa 2nde réunion ordinaire.

Le 23 septembre 2008, après avoir pris connaissance de l'ensemble des études sollicitées par son Président, le sénateur Henri REVOL, auprès des autorités de sûreté, des experts techniques et des principaux exploitants de la filière nucléaire, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a établi son **programme de travail** pour répondre début novembre à la saisine qui lui a été adressée par le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Lors de cette réunion, le Haut comité a également examiné d'autres dossiers qui l'ont amené à :

- **Regretter un manque de transparence dans le domaine du transport maritime des matières radioactives** puisque les études de sécurité des navires battant pavillon étranger ne sont aujourd'hui accessibles ni au public, ni aux autorités de contrôle nationales ;
- **Recommander** aux autorités de prendre les dispositions qui s'imposent pour permettre aux parties prenantes intéressées par ces questions d'**accéder librement à ces études** ;
- **Constater** que les **arguments relatifs au secret** industriel ou au secret défense sont souvent avancés par les exploitants pour **ne pas répondre à certaines questions** posées ;
- **Décider d'examiner**, lors des prochaines séances, **comment concilier « secret » (industriel, défense, médical...) et transparence**. Il s'agit d'un sujet central sur lequel le Haut comité entend formuler des recommandations ambitieuses ;
- **Recommander** aux autorités d'engager une réflexion pour permettre **une information équilibrée et mesurée des populations** en cas d'incidents qui n'exigent pas le déclenchement du plan d'urgence par les autorités préfectorales ;
- **Souhaiter s'associer** à l'étude et au développement par les autorités d'une **échelle d'évaluation de la gravité due à la dissémination de la radioactivité dans l'environnement** pour faciliter la compréhension, par le public, des événements auxquels il est confronté.

Cette réunion du Haut comité a été l'occasion de définir les modalités de fonctionnement de cette instance.

Cette réunion a également été l'occasion de revenir sur le dossier relatif à l'importation et au transport de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France dont l'examen a débuté lors de la réunion du 18 juin 2008 et d'auditionner des représentants de Greenpeace (cf. [avis du Haut comité sur ce dossier](#)).

Puis, le Haut comité est revenu sur l'événement survenu le 7 juillet 2008 sur le site de la société [SOCATRI](#). A cette occasion, les membres du HCTISN ont

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

notamment examiné la gestion de l'événement depuis la réunion extraordinaire du 16 juillet 2008 et ont auditionné la commission locale d'information du Tricastin (CIGEET), ainsi que le CHSCT de l'entreprise. Ils ont également auditionné des représentants de la Direction de la sécurité civile pour mieux comprendre les mécanismes d'information des populations immédiatement après la survenue d'un incident. Le Haut comité confirme les termes de son [avis du 16 juillet 2008](#), et constate que les prélèvements complémentaires réalisés à ce jour n'ont pas montré de marquage significatif de l'environnement lié à cet événement (cf. [avis du Haut comité sur ce dossier](#)).

Enfin, après avoir entendu les [exposés](#) des parties prenantes saisies par le Président du Haut comité, les membres du HCTISN ont défini la méthode de travail qu'ils allaient suivre pour remettre un rapport au ministre d'Etat début novembre afin de répondre à sa saisine.

Le Haut comité rappelle que, s'agissant des installations nucléaires, il existe aujourd'hui un **suivi des nappes d'eaux souterraines principalement réalisé par les exploitants sous le contrôle des autorités de sûreté**. Le Haut comité rappelle qu'il existe aussi un inventaire déclaratif des **sites d'entreposage** des déchets radioactifs. Si une information à destination du public existe bien, le Haut comité constate cependant qu'elle est **abondante, éparse, disparate et difficile d'accès pour le public**.

Par ailleurs, le Haut comité a décidé de créer un groupe de travail chargé d'approfondir les premières pistes de réflexions évoquées lors de cette séance de travail comme par exemple :

- *La création d'un **portail internet** permettant une information structurée et harmonisée du public ;*
- *Le développement d'une **capacité d'expertise diversifiée, crédible et indépendante** des organismes aujourd'hui couramment impliqués dans l'évaluation des dossiers de la filière nucléaire ;*
- *L'**implication des acteurs locaux** lors des campagnes de prélèvements environnementaux réalisés sur les installations ;*
- *La création d'une **échelle de déclaration** des incidents environnementaux et radiologiques (déjà évoquée précédemment).*

L'avis du HCTISN en réponse à la [saisine](#) adressée au Haut comité par le ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, sera établi lors de sa prochaine réunion (qui se tiendra le 6 novembre 2008) sur la base des propositions de ce groupe de travail.

Contact :

Monsieur Stéphane NOEL - ☎ 06.74.16.37.26

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
C/o DGPR - Immeuble ATRIUM
5, place des Vins de France
75573 Paris cedex 12

Mail : hctisn@gmail.com
Web : www.hctisn.fr

Communiqué de presse